

## L'abri à l'ère de l'installation

Projet Habritus inc.

---

Numéro 3-4, 1987

À ciel ouvert

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/21943ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

---

Éditeur(s)

Les Productions Ciel Variable inc.

ISSN

0831-3091 (imprimé)

1923-2322 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

---

Citer cet article

Projet Habritus inc. (1987). L'abri à l'ère de l'installation. *Ciel variable*, (3-4), 42-44.

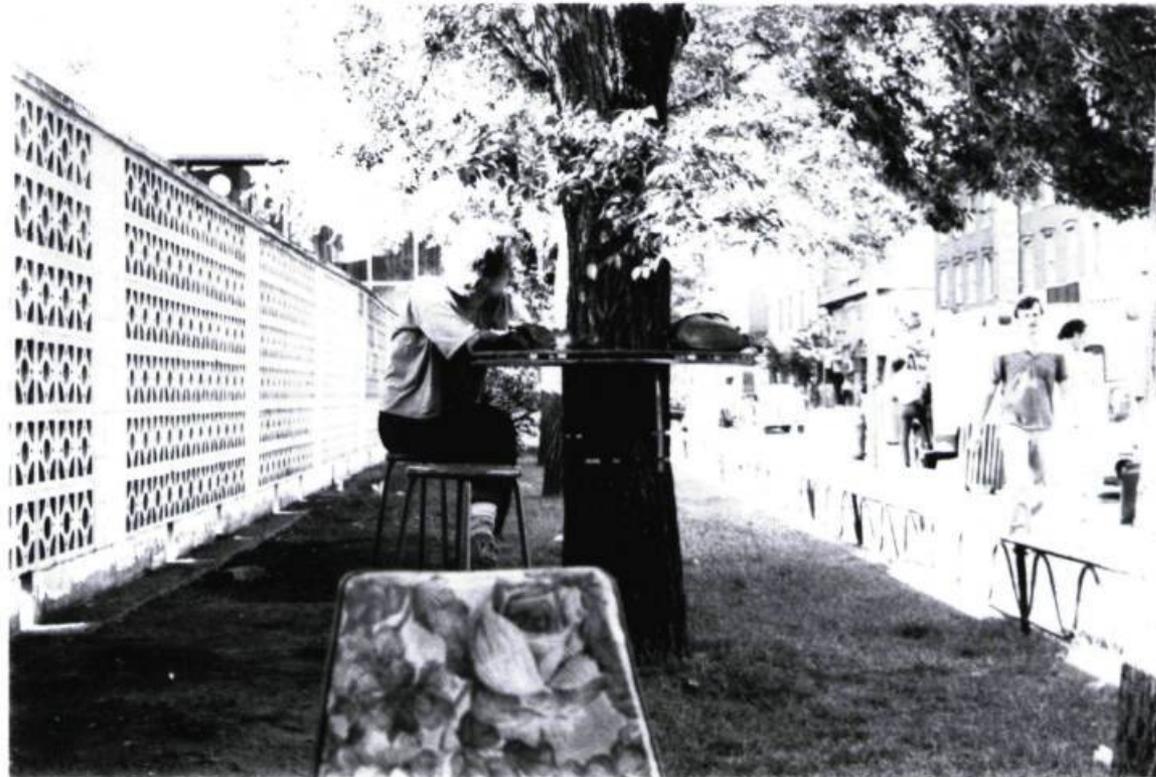
Au début du mois de juillet '86, Projet Habritus s'est donné comme tâche d'apporter une forme concrète à la notion d'architecture des espaces récupérables. Nous avons commencé à identifier des sites, à développer des propositions spécifiques et à nous doter d'un plan d'action pour leur réalisation. Dès les premiers efforts de conception, nous nous sommes butés à notre ignorance de la culture et des conditions de vie des itinérants.

## L'ABRI À L'ÈRE DE L'INSTALLATION

Il était essentiel de savoir si les intentions de nos projets seraient correctement perçues, si les itinérants les reconnaîtraient comme des lieux leur étant destinés, et enfin si leurs besoins étaient rencontrés de façon appropriée. Or, il nous était difficile d'aborder les itinérants et de les impliquer dans notre travail sans avoir autre chose à montrer que de bonnes intentions.

La nécessité de vérifier le bien-fondé de notre approche architecturale, ainsi que le peu de moyens financiers à notre disposition, sont devenus les paramètres de notre première réalisation, un «bar-salon» à ciel ouvert sur la rue Sainte-Catherine aux abords du métro Berri-de-Montigny. Il s'agit d'un projet conçu, construit et installé en deux semaines.

Une intervention sur un site aussi fréquenté et visible nous assurait une réaction immédiate de la part des itinérants et du public. Pour cette raison aussi, l'installation s'est faite de manière



clandestine; la demande d'un permis de la Ville aurait entraîné des délais trop importants à nos yeux. Du point de vue matériel, la complexité du projet de bar-salon a été réduite au minimum. Les frais de matériel et d'outillage étant assumés par les membres du groupe, il a fallu travailler avec matériaux trouvés et outils de fortune. De plus, le temps requis pour le montage des pièces sur place ne pouvait pas prendre plus d'une heure. Enfin, vu que notre intervention n'était sollicitée par personne, il nous semblait important de n'endommager aucun élément du site.

Projet Habritus inc.

Nous avons choisi pour l'installation du bar-salon un terrain résiduel, propriété de la Ville, pouvant difficilement être récupéré à d'autres fins qu'un lieu de repos pour les passants. Il s'agit d'une bande de gazon bordant le trottoir nord de la rue Sainte-Catherine, entre l'édicule de la station Berri-de-Montigny et la rue Saint-Hubert, qui sert de camouflage à l'énorme parc de stationnement en face de la station Voyageur. Des vagabonds y dorment à l'occasion à l'ombre des arbres ou s'assoient sur un petit rail d'acier pour quêter 30 sous et regarder défiler les passants. L'endroit n'est pas particulièrement propre ou tranquille, mais la proximité de la rue et l'air négligé du terrain en font un endroit où n'importe qui peut s'asseoir sans se faire prier de se déplacer ailleurs.

Notre intention était de transformer le terrain afin qu'il puisse être utilisé comme un véritable lieu de rencontre. Pour les vagabonds comme pour l'employé de bureau de la Place Dupuis, il suffirait de deux pas pour prendre un peu de recul de la foule et passer une partie de la journée à l'aise.

Le 17 juillet au soir, nous avons installé les pièces: deux «standing-bars» circulaires en bois ont été accrochés à des arbres voisins, définissant ainsi un espace particulier sur le terrain. Entre les deux bars, nous avons posé dans du ciment trois chaises de cuisine en acier chromé et vinyle vert et orange, sauvées de justesse d'un camion de vidange, ainsi qu'une table, ancien panneau de signalisation viré à l'envers. Au mur de béton sont venues s'accrocher deux patères pour le confort des usagers. La rue Sainte-Catherine s'est trouvée ainsi transformée en scène, les bars et les chaises en loge privilégiée d'où observer le spectacle continu.



Projet Habritus inc.

La mise en place du bar-salon a apporté les résultats escomptés. Dès le lendemain, des passants autant que des vagabonds se sont mis à l'employer, pour se reposer un instant ou pour manger un repas à l'air libre. Les réactions les plus fortes sont venues de la part des nomades urbains: même avant que nous ayons complété l'installation, Réal, un itinérant de 32 ans, est venu nous questionner et nous encourager.

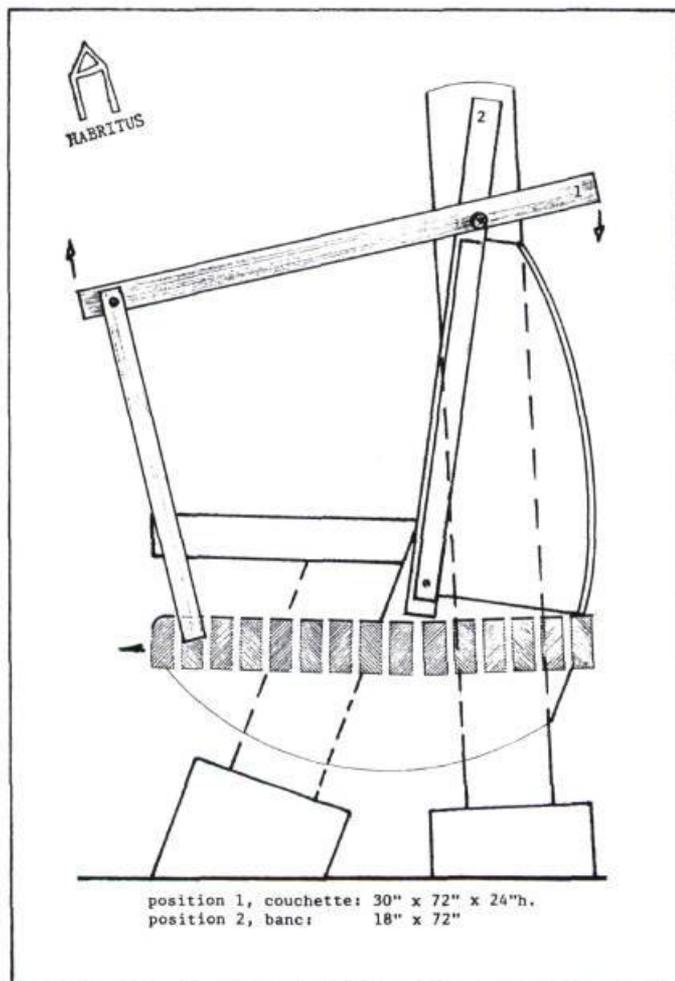
Dès ce moment, il s'est fait le gardien du site: il apporte d'autres chaises au site, réalise un dessin qu'il pose sur le mur près du bar-salon, et tente d'empêcher que l'installation soit vandalisée. Un deuxième itinérant a jugé les intentions du projet différemment et a essayé d'ôter les chaises: il craignait que ce genre de réalisation illicite n'encourage la police à agir plus durement envers les itinérants.

Étant donné le caractère clandestin du bar-salon, la réaction de la Ville de Montréal était prévisible: le 22 juillet, cinq jours après son installation, une équipe du service des travaux publics a ôté tous les objets se trouvant sur le site à l'exception des crochets et du dessin de Réal.

Par la force des choses, ce projet a été réalisé sans l'implication des gens à qui il était destiné. Il n'a pas été en place assez longtemps pour devenir une partie acceptée et appréciée de la vie des itinérants et des autres passants de la rue Sainte-Catherine. La disparition du bar-salon s'est donc faite sans soulever aucune réaction hostile.

Malgré notre volonté originelle de réaliser des projets en faveur des itinérants sans pour autant assumer un rôle politique et négocier avec les autorités municipales, il nous semble qu'il soit impossible d'agir avec efficacité sans leur accord. Les itinérants ne sont pas organisés à Montréal comme ils l'ont fait dans une certaine mesure à New York et Los Angeles. Ils demeurent des individus isolés à qui manquent les moyens de défendre leurs intérêts. La volonté municipale reste donc l'agent essentiel de toute initiative en faveur des itinérants.

Projet Habritus travaille présentement à une deuxième réalisation; il s'agit d'un banc public qui, à la suite d'une manipulation assez simple, se transforme en une couchette de 6 pieds par 30 pouces, munie d'un toit. Une variante utilise les bancs existant à



Montréal et les transforme de façon passagère en abri pour la nuit. Deux tiges métalliques viennent se fixer au banc avec des serres et supportent une toile imperméable. L'ensemble est assez léger et compact pour que l'itinérant le porte sur lui.

Cette réalisation est une contre-proposition à l'aménagement actuel des espaces publics qu'utilisent les itinérants; elle relève uniquement de l'administration municipale. Ce projet mène donc à une confrontation avec la Ville, que nous le soumettions comme prototype ou que nous l'installions de façon indépendante. Dans ce dernier cas, nous devons accepter la contradiction entre un objet qui se veut fonctionnel et durable et qui aura une existence éphémère.

L'alternative qui s'offre à nous serait de demander à l'administration municipale la permission d'installer le banc sur un de ses terrains pour une période limitée.

Cela nous permettrait d'évaluer la viabilité du banc de manière plus sérieuse que dans le cas du projet rue Sainte-Catherine. Il est à espérer que son installation soit l'occasion d'un débat sur les politiques de la Ville face à l'itinérance.